



Doc. 15546
22 juin 2022

Le respect des obligations découlant de l'adhésion au Conseil de l'Europe de Malte

Amendement¹ n° 6

Dans le projet de résolution, paragraphe 9, première phrase, remplacer les mots «vulnérabilité persistante» par les mots suivants:

«perception de vulnérabilité persistante»

Déposé par:

CACHIA Naomi, Malte, SOC
BALDACCHINO ZARB Romilda, Malte, SOC
BONETT Chris, Malte, SOC
FOULKES George, Royaume-Uni, SOC
GALEA Cressida, Malte, SOC
GIOVAGNOLI Gerardo, Saint-Marin, SOC
GRIFFITHS Leslie, Royaume-Uni, SOC
HAJDUKOVIĆ Domagoj, Croatie, SOC
KILJUNEN Kimmo, Finlande, SOC

1. 2022 - Troisième partie de session

